



Observatoire interdisciplinaire
de création et de recherche
en musique

Bourses de doctorat OICRM

Dans le cadre de son programme général de bourses, l'OICRM offrira pour l'année universitaire 2021-2022 des bourses de doctorat d'une valeur de 15 000\$ à des étudiantes et étudiants dans l'une ou l'autre des disciplines représentées par les membres réguliers de l'OICRM. Les candidates et candidats doivent faire leurs études de doctorat sous la direction d'un de ces membres – voir la liste sur notre [site Internet](#). Les récipiendaires devront se conformer au processus d'admission et d'inscription dans l'université d'accueil.

Le programme général de bourses de l'OICRM a pour objectif de soutenir en priorité les projets en émergence afin d'assurer aux récipiendaires les moyens d'atteindre un niveau d'excellence leur permettant de concourir avantageusement auprès des organismes nationaux (comme le CRSH et le FRQSC).

Les projets déposés doivent s'inscrire dans l'un des axes de la programmation scientifique de l'OICRM – voir sur notre [site](#) – et s'intégrer à un projet de recherche ou de recherche-crédation mené par l'un des membres réguliers. Les candidates et candidats n'ont pas à être membres étudiants de l'OICRM au moment du dépôt de leur demande.

La durée du financement est d'une année. La personne récipiendaire peut cependant demander le renouvellement de sa bourse pour une deuxième année, voire une troisième année en resoumettant son dossier au prochain concours.

Une demande de renouvellement sera examinée dans le cadre du concours régulier, au même titre que tous les autres dossiers. La directrice ou le directeur de recherche devra justifier cette demande de renouvellement dans sa lettre de recommandation.

Les boursières et boursiers de l'OICRM s'engagent à présenter au moins une fois durant leurs études le projet de recherche financé, sous la forme d'une conférence dans le cadre du colloque étudiant annuel.

Pour les candidates et candidats qui ont la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente, la bourse sera accordée dans la mesure où la personne s'engage à déposer une demande au CRSH et au FRQSC dans l'année qui suit le début de ses études, ou l'obtention de la bourse OICRM si elle est en 2^e année de doctorat. Pour les étudiantes et étudiants étrangers, cette condition n'est valable que pour le FRQSC.

La bourse de doctorat OICRM pourra être cumulée avec d'autres bourses, à l'exception de celles du FRQSC, du CRSH, VANIER et MITACS. Le cumul des bourses, incluant celle de l'OICRM, sera d'un maximum de 30 000\$. Le montant de la bourse de l'OICRM sera modulé en fonction des autres bourses obtenues.

Date limite de dépôt des candidatures : Vendredi 5 mars 2021 à 17h

Les dossiers comprendront :

- Le formulaire de demande dûment rempli (disponible sur le [site Internet](#)) ;
- Deux lettres de recommandation dont une de la directrice ou du directeur de recherche ;
- Un relevé de notes récent du dernier programme d'études suivi ;
- Dans le cas d'une demande de renouvellement, une preuve du dépôt d'une demande de bourse à un organisme national autre que l'OICRM.

Veillez noter que les dossiers incomplets seront écartés.

Les dossiers complets doivent être envoyés en format .pdf à caroline.marcoux-gendron@umontreal.ca

Les lettres de recommandation peuvent être envoyées soit par l'étudiante ou l'étudiant avec le reste de son dossier, soit par les répondantes et répondants mêmes, toujours à l'adresse courriel ci-dessus. Un accusé de réception sera envoyé suivant la bonne réception du dossier.